

Date d'exécution: 9 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

TrueVIS INK, TR-CY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Utilisations identifiées: impression par jet d'encre
uniquement à usage professionnel

Usages déconseillés: Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Utilisations identifiées pertinentes:

Secteur d'utilisation

SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories de produits [PC]

PC 18: Encres et toners

Usages déconseillés:

Secteur d'utilisation

SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn) , +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn) , +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.

Date d'exécution: 9 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

γ-butyrolactone; 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol; methyl methacrylate

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208	Contient methyl methacrylate. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

Conseils de prudence Prévention

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352.1	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310.2	Appeler immédiatement un médecin.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501.1	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.
--------	--

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Autres effets nocifs:







Aucune information disponible.

Date d'exécution: 9 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 112-36-7 N°CE: 203-963-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969946-13-0000	bis(2-ethoxyethyl) ether Skin Irrit. 2  Attention H315	> 65 - < 75 Pds %
n°CAS: 96-48-0 N°CE: 202-509-5	γ-butyrolactone Eye Dam. 1, STOT SE 3, Acute Tox. 4   Danger H302-H318-H336	> 5 - < 15 Pds %
n°CAS: 143-22-6 N°CE: 205-592-6	2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol Eye Dam. 1  Danger H318	> 1 - < 10 Pds %
n°CAS: 80-62-6 N°CE: 201-297-1	methyl methacrylate STOT SE 3, Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1   Danger H225-H315-H317-H335	< 0,3 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Consulter aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Consulter aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur à sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Sable sec, Eau

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Date d'exécution: 9 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

5.4. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage:

Les surface contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Inhalation

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conditions à éviter: Protéger du rayonnement solaire.

Protéger contre: Gel, Forte chaleur

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Date d'exécution: 9 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VRC (FR)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm (205 mg/m ³) ② 100 ppm (410 mg/m ³)
TRGS 900 (DE)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm (210 mg/m ³) ② 100 ppm (420 mg/m ³)
IOELV (EU)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm ② 100 ppm
NL	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 205 mg/m ³ ② 410 mg/m ³

8.1.2. valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEL

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
bis(2-ethoxyethyl) ether n°CAS: 112-36-7	50,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
γ-butyrolactone n°CAS: 96-48-0	958 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (systémique)
γ-butyrolactone n°CAS: 96-48-0	130 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau:

Protection des mains: Porter les gants de protection homologués (DIN EN 374)

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante.

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: non indispensable.

Mesures générales de protection et d'hygiène: Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 9 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: violet

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	méthode	Remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion/point de congélation	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition (°C):	non déterminé			
Point éclair	71 °C			
Vitesse d'évaporation	non déterminé			
Température d'ignition en °C	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	non déterminé			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau (g/L)	non déterminé			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
96-48-0	γ-butyrolactone	DL50 par voie orale: =1 580 mg/kg DL50 dermique: =5 600 mg/kg
143-22-6	2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol	DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg

Date d'exécution: 9 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Toxicité orale aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité dermique aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Cancerogénité:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Danger par aspiration:

Pas de données disponibles pour le mélange.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Estimation/classification:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: soumis à une documentation

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Date d'exécution: 9 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN
négligeable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies
négligeable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
négligeable
14.4. Groupe d'emballage
négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement
négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

Informations complémentaires:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 **[DE] Directives nationales**

Notice explicative sur la limite d'occupation

22 JArbSchG.

4 MuSchRiV.

5 MuSchRiV.

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

1 - schwach wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

-

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 9 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH
 Département des services environnementaux
 Westend Straße 199
 80686 Munich - Allemagne

-

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Importateur/Représentant exclusif :
 Roland DG Benelux NV

Producteur:
 Roland DG Corporation
 1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi,
 Shizuoka-ken, 431-2103
 JAPAN
 Telefon: + 81-53-484-1224
 Telefax: + 81-53-484-1226

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

TrueVIS INK, TR-MG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Utilisations identifiées: impression par jet d'encre
uniquement à usage professionnel

Usages déconseillés: Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Utilisations identifiées pertinentes:

Secteur d'utilisation

SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU 23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées

Catégories de produits [PC]

PC 18: Encres et toners

Usages déconseillés:

Secteur d'utilisation

SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn) , +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn) , +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

γ-butyrolactone; 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol; methyl methacrylate

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208	Contient methyl methacrylate. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

Conseils de prudence Prévention

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352.1	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310.2	Appeler immédiatement un médecin.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501.1	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.
--------	--

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Autres effets nocifs:







Aucune information disponible.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 112-36-7 N°CE: 203-963-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969946-13-0000	bis(2-ethoxyethyl) ether Skin Irrit. 2  Attention H315	> 65 - < 75 Pds %
n°CAS: 96-48-0 N°CE: 202-509-5	γ-butyrolactone Eye Dam. 1, STOT SE 3, Acute Tox. 4   Danger H302-H318-H336	> 5 - < 15 Pds %
n°CAS: 143-22-6 N°CE: 205-592-6	2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol Eye Dam. 1  Danger H318	> 1 - < 10 Pds %
n°CAS: 80-62-6 N°CE: 201-297-1	methyl methacrylate STOT SE 3, Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1   Danger H225-H315-H317-H335	< 0,3 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Consulter aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Consulter aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur à sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Sable sec, Eau

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

5.4. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage:

Les surface contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Inhalation

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conditions à éviter: Protéger du rayonnement solaire.

Protéger contre: Gel, Forte chaleur

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VRC (FR)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm (205 mg/m ³) ② 100 ppm (410 mg/m ³)
TRGS 900 (DE)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm (210 mg/m ³) ② 100 ppm (420 mg/m ³)
IOELV (EU)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm ② 100 ppm
NL	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 205 mg/m ³ ② 410 mg/m ³

8.1.2. valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEL

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
bis(2-ethoxyethyl) ether n°CAS: 112-36-7	50,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
γ-butyrolactone n°CAS: 96-48-0	958 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (systémique)
γ-butyrolactone n°CAS: 96-48-0	130 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau:

Protection des mains: Porter les gants de protection homologués (DIN EN 374)

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante.

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: non indispensable.

Mesures générales de protection et d'hygiène: Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: rouge

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	méthode	Remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion/point de congélation	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition (°C):	non déterminé			
Point éclair	71 °C			
Vitesse d'évaporation	non déterminé			
Température d'ignition en °C	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	non déterminé			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau (g/L)	non déterminé			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
96-48-0	γ-butyrolactone	DL50 par voie orale: =1 580 mg/kg DL50 dermique: =5 600 mg/kg
143-22-6	2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol	DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Toxicité orale aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité dermique aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Cancerogénité:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Danger par aspiration:

Pas de données disponibles pour le mélange.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Estimation/classification:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: soumis à une documentation

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN
négligeable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies
négligeable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
négligeable
14.4. Groupe d'emballage
négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement
négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

Informations complémentaires:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 **[DE] Directives nationales**

Notice explicative sur la limite d'occupation

22 JArbSchG.

4 MuSchRiV.

5 MuSchRiV.

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

1 - schwach wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

-

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH
 Département des services environnementaux
 Westend Straße 199
 80686 Munich - Allemagne

-

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Importateur/Représentant exclusif :
 Roland DG Benelux NV

Producteur:
 Roland DG Corporation
 1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi,
 Shizuoka-ken, 431-2103
 JAPAN
 Telefon: + 81-53-484-1224
 Telefax: + 81-53-484-1226

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

TrueVIS INK, TR-YE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Utilisations identifiées: impression par jet d'encre
uniquement à usage professionnel

Usages déconseillés: Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Utilisations identifiées pertinentes:

Secteur d'utilisation

SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories de produits [PC]

PC 18: Encres et toners

Usages déconseillés:

Secteur d'utilisation

SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn) , +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn) , +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

γ-butyrolactone; 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol; methyl methacrylate

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208	Contient methyl methacrylate. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

Conseils de prudence Prévention

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352.1	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310.2	Appeler immédiatement un médecin.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501.1	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.
--------	--

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Autres effets nocifs:







Aucune information disponible.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 112-36-7 N°CE: 203-963-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969946-13-0000	bis(2-ethoxyethyl) ether Skin Irrit. 2  Attention H315	> 65 - < 75 Pds %
n°CAS: 96-48-0 N°CE: 202-509-5	γ-butyrolactone Eye Dam. 1, STOT SE 3, Acute Tox. 4   Danger H302-H318-H336	> 5 - < 15 Pds %
n°CAS: 143-22-6 N°CE: 205-592-6	2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol Eye Dam. 1  Danger H318	> 1 - < 10 Pds %
n°CAS: 80-62-6 N°CE: 201-297-1	methyl methacrylate STOT SE 3, Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1   Danger H225-H315-H317-H335	< 0,3 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Consulter aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Consulter aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur à sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Sable sec, Eau

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

5.4. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage:

Les surface contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Inhalation

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conditions à éviter: Protéger du rayonnement solaire.

Protéger contre: Gel, Forte chaleur

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VRC (FR)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm (205 mg/m ³) ② 100 ppm (410 mg/m ³)
TRGS 900 (DE)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm (210 mg/m ³) ② 100 ppm (420 mg/m ³)
IOELV (EU)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm ② 100 ppm
NL	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 205 mg/m ³ ② 410 mg/m ³

8.1.2. valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
bis(2-ethoxyethyl) ether n°CAS: 112-36-7	50,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
γ-butyrolactone n°CAS: 96-48-0	958 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (systémique)
γ-butyrolactone n°CAS: 96-48-0	130 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau:

Protection des mains: Porter les gants de protection homologués (DIN EN 374)

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante.

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: non indispensable.

Mesures générales de protection et d'hygiène: Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: jaune

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	méthode	Remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion/point de congélation	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition (°C):	non déterminé			
Point éclair	71 °C			
Vitesse d'évaporation	non déterminé			
Température d'ignition en °C	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	non déterminé			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau (g/L)	non déterminé			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
96-48-0	γ-butyrolactone	DL50 par voie orale: =1 580 mg/kg DL50 dermique: =5 600 mg/kg
143-22-6	2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol	DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Toxicité orale aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité dermique aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Cancerogénité:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Danger par aspiration:

Pas de données disponibles pour le mélange.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Estimation/classification:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: soumis à une documentation

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN
négligeable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies
négligeable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
négligeable
14.4. Groupe d'emballage
négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement
négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

Informations complémentaires:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 **[DE] Directives nationales**

Notice explicative sur la limite d'occupation

22 JArbSchG.

4 MuSchRiV.

5 MuSchRiV.

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

1 - schwach wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

-

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH
 Département des services environnementaux
 Westend Straße 199
 80686 Munich - Allemagne

-

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Importateur/Représentant exclusif :
 Roland DG Benelux NV

Producteur:
 Roland DG Corporation
 1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi,
 Shizuoka-ken, 431-2103
 JAPAN
 Telefon: + 81-53-484-1224
 Telefax: + 81-53-484-1226

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

TrueVIS INK, TR-BK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Utilisations identifiées: impression par jet d'encre uniquement à usage professionnel

Usages déconseillés: Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Utilisations identifiées pertinentes:

Secteur d'utilisation

SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories de produits [PC]

PC 18: Encres et toners

Usages déconseillés:

Secteur d'utilisation

SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn) , +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn) , +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

γ-butyrolactone; 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol; methyl methacrylate

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208	Contient methyl methacrylate. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

Conseils de prudence Prévention

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352.1	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310.2	Appeler immédiatement un médecin.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501.1	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.
--------	--

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:






Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Autres effets nocifs:

Aucune information disponible.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 3: Composition / informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:**

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 112-36-7 N°CE: 203-963-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969946-13-0000	bis(2-ethoxyethyl) ether Skin Irrit. 2  Attention H315	> 65 - < 75 Pds %
n°CAS: 96-48-0 N°CE: 202-509-5	γ-butyrolactone Eye Dam. 1, STOT SE 3, Acute Tox. 4   Danger H302-H318-H336	> 5 - < 15 Pds %
n°CAS: 143-22-6 N°CE: 205-592-6	2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol Eye Dam. 1  Danger H318	> 1 - < 10 Pds %
n°CAS: 1333-86-4 N°CE: 215-609-9	Carbon black	> 1 - < 10 Pds %
n°CAS: 80-62-6 N°CE: 201-297-1	methyl methacrylate STOT SE 3, Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1   Danger H225-H315-H317-H335	< 0,3 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Informations générales:**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Consulter aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Consulter aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyen d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

Extincteur à sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Sable sec, Eau

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

5.4. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage:

Les surface contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Inhalation

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conditions à éviter: Protéger du rayonnement solaire.

Protéger contre: Gel, Forte chaleur

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	Carbon black n°CAS: 1333-86-4	① 3,5 mg/m ³
VRC (FR)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm (205 mg/m ³) ② 100 ppm (410 mg/m ³)
TRGS 900 (DE)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm (210 mg/m ³) ② 100 ppm (420 mg/m ³)
IOELV (EU)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm ② 100 ppm
NL	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 205 mg/m ³ ② 410 mg/m ³

8.1.2. valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
bis(2-ethoxyethyl) ether n°CAS: 112-36-7	50,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
γ-butyrolactone n°CAS: 96-48-0	958 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (systémique)
γ-butyrolactone n°CAS: 96-48-0	130 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
Carbon black n°CAS: 1333-86-4	2 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau:

Protection des mains: Porter les gants de protection homologués (DIN EN 374)

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante.

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: non indispensable.

Mesures générales de protection et d'hygiène: Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: noir

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	méthode	Remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion/point de congélation	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition (°C):	non déterminé			
Point éclair	71 °C			
Vitesse d'évaporation	non déterminé			
Température d'ignition en °C	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	non déterminé			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau (g/L)	non déterminé			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
96-48-0	γ-butyrolactone	DL50 par voie orale: =1 580 mg/kg DL50 dermique: =5 600 mg/kg
143-22-6	2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol	DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg

Toxicité orale aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité dermique aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Cancerogénité:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Danger par aspiration:

Pas de données disponibles pour le mélange.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Estimation/classification:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Pas de données disponibles pour le mélange.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: soumis à une documentation

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN

négligeable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

Informations complémentaires:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 [DE] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

22 JArbSchG.

4 MuSchRiV.

5 MuSchRiV.

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

1 - schwach wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

-

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH
 Département des services environnementaux
 Westend Straße 199
 80686 Munich - Allemagne

-

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Importateur/Représentant exclusif :
 Roland DG Benelux NV

Producteur:
 Roland DG Corporation
 1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi,
 Shizuoka-ken, 431-2103
 JAPAN
 Telefon: + 81-53-484-1224
 Telefax: + 81-53-484-1226

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

TrueVIS INK, TR-LC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Utilisations identifiées: impression par jet d'encre
uniquement à usage professionnel

Usages déconseillés: Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Utilisations identifiées pertinentes:

Secteur d'utilisation

SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories de produits [PC]

PC 18: Encres et toners

Usages déconseillés:

Secteur d'utilisation

SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn) , +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn) , +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

γ-butyrolactone; 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol; methyl methacrylate

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208	Contient methyl methacrylate. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

Conseils de prudence Prévention

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352.1	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310.2	Appeler immédiatement un médecin.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501.1	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.
--------	--

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Autres effets nocifs:







Aucune information disponible.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 112-36-7 N°CE: 203-963-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969946-13-0000	bis(2-ethoxyethyl) ether Skin Irrit. 2  Attention H315	> 65 - < 75 Pds %
n°CAS: 96-48-0 N°CE: 202-509-5	γ-butyrolactone Eye Dam. 1, STOT SE 3, Acute Tox. 4   Danger H302-H318-H336	> 5 - < 15 Pds %
n°CAS: 143-22-6 N°CE: 205-592-6	2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol Eye Dam. 1  Danger H318	> 1 - < 10 Pds %
n°CAS: 80-62-6 N°CE: 201-297-1	methyl methacrylate STOT SE 3, Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1   Danger H225-H315-H317-H335	0 - < 0,3 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Consulter aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Consulter aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur à sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2), Sable sec, Eau

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

5.4. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage:

Les surface contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Inhalation

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conditions à éviter: Protéger du rayonnement solaire.

Protéger contre: Gel, Forte chaleur

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VRC (FR)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm (205 mg/m ³) ② 100 ppm (410 mg/m ³)
TRGS 900 (DE)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm (210 mg/m ³) ② 100 ppm (420 mg/m ³)
IOELV (EU)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm ② 100 ppm
NL	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 205 mg/m ³ ② 410 mg/m ³

8.1.2. valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEL

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
bis(2-ethoxyethyl) ether n°CAS: 112-36-7	50,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
γ-butyrolactone n°CAS: 96-48-0	958 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (systémique)
γ-butyrolactone n°CAS: 96-48-0	130 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau:

Protection des mains: Porter les gants de protection homologués (DIN EN 374)

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante.

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: non indispensable.

Mesures générales de protection et d'hygiène: Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: clair violet

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	méthode	Remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion/point de congélation	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition (°C):	non déterminé			
Point éclair	71 °C			
Vitesse d'évaporation	non déterminé			
Température d'ignition en °C	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	non déterminé			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau (g/L)	non déterminé			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
96-48-0	γ-butyrolactone	DL50 par voie orale: =1 580 mg/kg DL50 dermique: =5 600 mg/kg
143-22-6	2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol	DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Toxicité orale aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité dermique aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Cancerogénité:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Danger par aspiration:

Pas de données disponibles pour le mélange.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Estimation/classification:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC):

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets nocifs

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: soumis à une documentation

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN
négligeable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies
négligeable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
négligeable
14.4. Groupe d'emballage
négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement
négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

Informations complémentaires:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 **[DE] Directives nationales**

Notice explicative sur la limite d'occupation

22 JArbSchG.

4 MuSchRiV.

5 MuSchRiV.

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

1 - schwach wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

-

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH
 Département des services environnementaux
 Westend Straße 199
 80686 Munich - Allemagne

-

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Importateur/Représentant exclusif :
 Roland DG Benelux NV

Producteur:
 Roland DG Corporation
 1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi,
 Shizuoka-ken, 431-2103
 JAPAN
 Telefon: + 81-53-484-1224
 Telefax: + 81-53-484-1226

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

TrueVIS INK, TR-LM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Utilisations identifiées: impression par jet d'encre
uniquement à usage professionnel

Usages déconseillés: Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Utilisations identifiées pertinentes:

Secteur d'utilisation

SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories de produits [PC]

PC 18: Encres et toners

Usages déconseillés:

Secteur d'utilisation

SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn) , +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn) , +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

γ-butyrolactone; 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol; methyl methacrylate

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208	Contient methyl methacrylate. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

Conseils de prudence Prévention

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352.1	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310.2	Appeler immédiatement un médecin.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501.1	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.
--------	--

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Autres effets nocifs:







Aucune information disponible.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 112-36-7 N°CE: 203-963-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969946-13-0000	bis(2-ethoxyethyl) ether Skin Irrit. 2  Attention H315	> 65 - < 75 Pds %
n°CAS: 96-48-0 N°CE: 202-509-5	γ-butyrolactone Eye Dam. 1, STOT SE 3, Acute Tox. 4   Danger H302-H318-H336	> 5 - < 15 Pds %
n°CAS: 143-22-6 N°CE: 205-592-6	2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol Eye Dam. 1  Danger H318	> 1 - 10 Pds %
n°CAS: 80-62-6 N°CE: 201-297-1	methyl methacrylate STOT SE 3, Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1   Danger H225-H315-H317-H335	< 0,3 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Consulter aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Consulter aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur à sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Sable sec, Eau

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

5.4. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage:

Les surface contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Inhalation

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conditions à éviter: Protéger du rayonnement solaire.

Protéger contre: Gel, Forte chaleur

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VRC (FR)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm (205 mg/m ³) ② 100 ppm (410 mg/m ³)
TRGS 900 (DE)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm (210 mg/m ³) ② 100 ppm (420 mg/m ³)
IOELV (EU)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm ② 100 ppm
NL	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 205 mg/m ³ ② 410 mg/m ³

8.1.2. valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
bis(2-ethoxyethyl) ether n°CAS: 112-36-7	50,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
γ-butyrolactone n°CAS: 96-48-0	958 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (systémique)
γ-butyrolactone n°CAS: 96-48-0	130 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau:

Protection des mains: Porter les gants de protection homologués (DIN EN 374)

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante.

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: non indispensable.

Mesures générales de protection et d'hygiène: Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: rouge violet

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	méthode	Remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion/point de congélation	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition (°C):	non déterminé			
Point éclair	71 °C			
Vitesse d'évaporation	non déterminé			
Température d'ignition en °C	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	non déterminé			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau (g/L)	non déterminé			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
96-48-0	γ-butyrolactone	DL50 par voie orale: =1 580 mg/kg DL50 dermique: =5 600 mg/kg
143-22-6	2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol	DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Toxicité orale aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité dermique aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Cancerogénité:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Danger par aspiration:

Pas de données disponibles pour le mélange.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Estimation/classification:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: soumis à une documentation

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN
négligeable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies
négligeable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
négligeable
14.4. Groupe d'emballage
négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement
négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

Informations complémentaires:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 **[DE] Directives nationales**

Notice explicative sur la limite d'occupation

22 JArbSchG.

4 MuSchRiV.

5 MuSchRiV.

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

1 - schwach wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

-

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH
 Département des services environnementaux
 Westend Straße 199
 80686 Munich - Allemagne

-

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Importateur/Représentant exclusif :
 Roland DG Benelux NV

Producteur:
 Roland DG Corporation
 1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi,
 Shizuoka-ken, 431-2103
 JAPAN
 Telefon: + 81-53-484-1224
 Telefax: + 81-53-484-1226

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

TrueVIS INK, TR-LK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Utilisations identifiées: impression par jet d'encre uniquement à usage professionnel

Usages déconseillés: Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Utilisations identifiées pertinentes:

Secteur d'utilisation

SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories de produits [PC]

PC 18: Encres et toners

Usages déconseillés:

Secteur d'utilisation

SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn) , +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn) , +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

γ-butyrolactone; 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol; methyl methacrylate

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208	Contient methyl methacrylate. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

Conseils de prudence Prévention

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352.1	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310.2	Appeler immédiatement un médecin.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501.1	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.
--------	--

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Autres effets nocifs:

Aucune information disponible.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 112-36-7 N°CE: 203-963-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969946-13-0000	bis(2-ethoxyethyl) ether Skin Irrit. 2  Attention H315	> 65 - < 75 Pds %
n°CAS: 96-48-0 N°CE: 202-509-5	γ-butyrolactone Eye Dam. 1, STOT SE 3, Acute Tox. 4   Danger H302-H318-H336	> 5 - < 15 Pds %
n°CAS: 143-22-6 N°CE: 205-592-6	2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol Eye Dam. 1  Danger H318	> 1 - < 10 Pds %
n°CAS: 1333-86-4 N°CE: 215-609-9	Carbon black	< 1 Pds %
n°CAS: 80-62-6 N°CE: 201-297-1	methyl methacrylate STOT SE 3, Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1   Danger H225-H315-H317-H335	< 0,3 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Consulter aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Consulter aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur à sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Sable sec, Eau

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

5.4. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage:

Les surface contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Inhalation

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conditions à éviter: Protéger du rayonnement solaire.

Protéger contre: Gel, Forte chaleur

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	Carbon black n°CAS: 1333-86-4	① 3,5 mg/m ³
VRC (FR)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm (205 mg/m ³) ② 100 ppm (410 mg/m ³)
TRGS 900 (DE)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm (210 mg/m ³) ② 100 ppm (420 mg/m ³)
IOELV (EU)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm ② 100 ppm
NL	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 205 mg/m ³ ② 410 mg/m ³

8.1.2. valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
bis(2-ethoxyethyl) ether n°CAS: 112-36-7	50,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
γ-butyrolactone n°CAS: 96-48-0	958 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (systémique)
γ-butyrolactone n°CAS: 96-48-0	130 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
Carbon black n°CAS: 1333-86-4	2 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau:

Protection des mains: Porter les gants de protection homologués (DIN EN 374)

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante.

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: non indispensable.

Mesures générales de protection et d'hygiène: Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: noir

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	méthode	Remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion/point de congélation	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition (°C):	non déterminé			
Point éclair	71 °C			
Vitesse d'évaporation	non déterminé			
Température d'ignition en °C	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	non déterminé			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau (g/L)	non déterminé			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
96-48-0	γ-butyrolactone	DL50 par voie orale: =1 580 mg/kg DL50 dermique: =5 600 mg/kg
143-22-6	2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol	DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg

Toxicité orale aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité dermique aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Cancerogénité:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Danger par aspiration:

Pas de données disponibles pour le mélange.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Estimation/classification:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets nocifs

Pas de données disponibles pour le mélange.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Code des déchets produit:

08 03 17 * Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses

*: soumis à une documentation

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN

négligeable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

Informations complémentaires:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

 **[DE] Directives nationales**

Notice explicative sur la limite d'occupation

22 JArbSchG.

4 MuSchRiV.

5 MuSchRiV.

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

1 - schwach wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

-

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH
 Département des services environnementaux
 Westend Straße 199
 80686 Munich - Allemagne

-

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Importateur/Représentant exclusif :
 Roland DG Benelux NV

Producteur:
 Roland DG Corporation
 1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi,
 Shizuoka-ken, 431-2103
 JAPAN
 Telefon: + 81-53-484-1224
 Telefax: + 81-53-484-1226

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

TrueVIS INK, TR-CL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Utilisations identifiées: impression par jet d'encre
uniquement à usage professionnel

Usages déconseillés: Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Utilisations identifiées pertinentes:

Secteur d'utilisation

SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories de produits [PC]

PC 18: Encres et toners

Usages déconseillés:

Secteur d'utilisation

SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn) , +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +49 228 19240 (Giftnotruf Bonn) , +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Attention

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
------	----------------------------------

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention

P280.5	Porter des gants de protection.
--------	---------------------------------

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352.1	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Autres effets nocifs:

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 112-36-7 N°CE: 203-963-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969946-13-0000	bis(2-ethoxyethyl) ether Skin Irrit. 2 Attention H315	> 35 - < 45 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Consulter aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Consulter aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur à sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Sable sec, Eau

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage:

Les surface contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Inhalation

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 Conditions à éviter: Protéger du rayonnement solaire.
 Protéger contre: Gel, Forte chaleur

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
IOELV (EU)	(2-methoxymethylethoxy)propanol n°CAS: 34590-94-8	① 50 ppm (308 mg/m ³) ⑤ (May be absorbed through the skin.)
NL	(2-methoxymethylethoxy)propanol n°CAS: 34590-94-8	① 300 mg/m ³
TRGS 900 (DE)	(2-methoxymethylethoxy)propanol n°CAS: 34590-94-8	① 50 ppm (310 mg/m ³) ② 50 ppm (310 mg/m ³)
VRC (FR)	(2-methoxymethylethoxy)propanol n°CAS: 34590-94-8	① 50 ppm (308 mg/m ³) ⑤ (Peut être absorbé par la peau.)

8.1.2. valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
bis(2-ethoxyethyl) ether n°CAS: 112-36-7	50,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Protection de la peau:

Protection des mains: Porter les gants de protection homologués (DIN EN 374)

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante.

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: non indispensable.

Mesures générales de protection et d'hygiène: Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: limpide

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	méthode	Remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion/point de congélation	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition (°C):	non déterminé			
Point éclair	76 °C			
Vitesse d'évaporation	non déterminé			
Température d'ignition en °C	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	non déterminé			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau (g/L)	non déterminé			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité dermique aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Endommagement/irritation des yeux:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Cancerogénité:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Danger par aspiration:

Pas de données disponibles pour le mélange.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Estimation/classification:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: soumis à une documentation

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN

négligeable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

Informations complémentaires:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

[DE] Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

22 JArbSchG.

4 MuSchRiV.

5 MuSchRiV.

Date d'exécution: 10 févr. 2016 Version: 1 Date d'édition: 10 févr. 2016

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

1 - schwach wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

-

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H315	Provoque une irritation cutanée.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH
 Département des services environnementaux
 Westend Straße 199
 80686 Munich - Allemagne

-

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Importateur/Représentant exclusif :
 Roland DG Benelux NV

Producteur:
 Roland DG Corporation
 1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi,
 Shizuoka-ken, 431-2103
 JAPAN
 Telefon: + 81-53-484-1224
 Telefax: + 81-53-484-1226

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 3 avr. 2017

Date d'édition: 3 avr. 2017

Version: 1

Page 1/10

TrueVIS INK, TR WH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

TrueVIS INK, TR WH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Utilisations identifiées: impression par jet d'encre
uniquement à usage professionnel

Usages déconseillés: Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Utilisations identifiées pertinentes:

Secteur d'utilisation

SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories de produits [PC]

PC 18: Encres et toners

Usages déconseillés:

Secteur d'utilisation

SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 3 avr. 2017

Date d'édition: 3 avr. 2017

Version: 1

Page 2/10

TrueVIS INK, TR WH

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05

Corrosion

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

γ-Butyrolactone; methyl methacrylate

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208	Contient methyl methacrylate. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

Conseils de prudence Prévention

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352.1	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310.2	Appeler immédiatement un médecin.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501.2	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.
--------	--

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Autres effets nocifs:

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 3 avr. 2017

Date d'édition: 3 avr. 2017

Version: 1






Page 3/10

TrueVIS INK, TR WH

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 112-36-7 N°CE: 203-963-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969946-13-0000	bis(2-ethoxyethyl) ether Skin Irrit. 2  Attention H315	60 - 70 Pds %
n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	titanium dioxide	10 - 20 Pds %
n°CAS: 96-48-0 N°CE: 202-509-5	γ-Butyrolactone Eye Dam. 1, STOT SE 3, Acute Tox. 4   Danger H302-H318-H336	5 - 15 Pds %
n°CAS: 80-62-6 N°CE: 201-297-1	methyl methacrylate STOT SE 3, Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1   Danger H225-H315-H317-H335	< 0,3 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Consulter aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Consulter aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur à sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Sable sec, Eau

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 3 avr. 2017

Date d'édition: 3 avr. 2017

Version: 1

Page 4/10

TrueVIS INK, TR WH

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection individuel

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage:

Les surface contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Eau (avec détergent)

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Inhalation

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conditions à éviter: Protéger du rayonnement solaire.

Protéger contre: Gel, Forte chaleur

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 3 avr. 2017

Date d'édition: 3 avr. 2017

Version: 1

Page 5/10

TrueVIS INK, TR WH

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	titanium dioxide n°CAS: 13463-67-7	① 10 mg/m ³
VRC (FR)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm (205 mg/m ³) ② 100 ppm (410 mg/m ³)
IOELV (EU)	methyl methacrylate n°CAS: 80-62-6	① 50 ppm ② 100 ppm

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
bis(2-ethoxyethyl) ether n°CAS: 112-36-7	50,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
titanium dioxide n°CAS: 13463-67-7	10 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau:

Protection des mains: Porter les gants de protection homologués (DIN EN 374)

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante.

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: non indispensable.

Mesures générales de protection et d'hygiène: Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 3 avr. 2017

Date d'édition: 3 avr. 2017

Version: 1

Page 6/10

TrueVIS INK, TR WH

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: limpide

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	<i>non déterminé</i>			
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non déterminé</i>			
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	71 °C			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'ignition en °C	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité relative	<i>non déterminé</i>			
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau (g/L)	faiblement soluble			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 3 avr. 2017

Date d'édition: 3 avr. 2017

Version: 1

Page 7/10

TrueVIS INK, TR WH

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
96-48-0	γ -Butyrolactone	DL50 par voie orale: =1 582 mg/kg (Rat) CL50 par inhalation: >5,1 ppmV 4 h ATE dermal: >5 000 mg/kg non applicable

Toxicité orale aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité dermique aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Cancerogénité:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Pas de données disponibles pour le mélange.

Danger par aspiration:

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Estimation/classification:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Pas de données disponibles pour le mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 3 avr. 2017

Date d'édition: 3 avr. 2017

Version: 1

Page 8/10

TrueVIS INK, TR WH

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN

négligeable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

Informations complémentaires:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 3 avr. 2017

Date d'édition: 3 avr. 2017

Version: 1

Page 9/10

TrueVIS INK, TR WH

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

-

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

REACH Dissemination Portal

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 3 avr. 2017

Date d'édition: 3 avr. 2017

Version: 1

Page 10/10

TrueVIS INK, TR WH

16.7. Indications diverses

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH

Département des services environnementaux

Westend Straße 199

80686 Munich - Allemagne

-

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Importateur/Représentant exclusif :

Roland DG Benelux NV

Producteur:

Roland DG Corporation

1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi,

Shizuoka-ken, 431-2103

JAPAN

Telefon: + 81-53-484-1224

Telefax: + 81-53-484-1226